

La politique suédoise pour les handicapés

Donner aux personnes atteintes d'incapacités fonctionnelles le pouvoir et les moyens d'agir sur leur vie quotidienne est de longue date l'objectif de la politique suédoise en faveur des handicapés. Plus récemment, l'accent a été mis sur la démocratie et les droits de l'homme. Les personnes handicapées doivent avoir elles aussi la possibilité d'exercer leurs droits et devoirs civiques. La dimension du handicap doit être prise en compte dans l'ensemble de la société et non limitée au secteur médico-social.

Depuis 2000, la Suède est dotée d'un plan d'action national pour les handicapés, « Du patient au citoyen », qui marque une réorientation de la politique suédoise en matière de handicap. Par le passé, ce domaine politique portait surtout sur les questions sociales et de bien-être. Aujourd'hui, l'attention se porte sur la démocratie et les droits de l'homme. La politique pour les handicapés a adopté une perspective résolument citoyenne.

Un autre axe majeur est l'ambition de miser sur des solutions générales pour aboutir à une société qui soit accessible sous tous les aspects possibles au plus grand nombre de citoyens. De cette façon, on peut ainsi éviter de recourir à des solutions particulières – souvent coûteuses – pour différentes catégories de personnes.

L'action en faveur des handicapés vise par conséquent à

- identifier et éliminer les obstacles à l'égalité des chances et à la participation,
- prévenir et combattre la discrimination, et
- créer les conditions voulues pour assurer l'égalité des chances entre garçons et filles, femmes et hommes handicapés.

La prise en compte des handicaps doit faire partie intégrante de toutes les politiques et de toutes les activités publiques. Les administrations centrales ont entrepris la mise en accessibilité de leurs locaux, de leurs activités et de leur information. Les agents des pouvoirs publics doivent être mieux informés pour que les personnes handicapées ne soient pas empêchées d'exercer leurs droits de citoyens par l'ignorance et un accueil humiliant.

Historique

Depuis les années 1960, l'objectif de la politique suédoise pour les handicapés est de permettre aux personnes atteintes d'incapacités fonctionnelles de vivre comme tout le monde. En 1962, l'obligation scolaire a été étendue aux enfants handicapés (120 ans

après l'instauration en Suède de « l'obligation scolaire pour tous »). Petit à petit, les institutions qui étaient jusqu'alors le seul mode d'hébergement possible pour beaucoup de personnes handicapées ont été fermées. Mais il a fallu du temps pour remplacer l'accueil en institution par d'autres formes d'aides publiques. Il existait des maisons de soins spécialisées, pour les handicapés mentaux notamment, jusque dans les années 1990.

Outre la protection sociale universelle qui couvre tous les citoyens, des mesures spécifiques ont été prises à l'intention des personnes handicapées. L'une des principales réformes prévoyant des aides et actions complémentaires (*Handikappreformen*) date

Publié par l'Institut suédois
Septembre 2007 FD 87 k

D'autres fiches info en diverses langues sont disponibles sur www.sweden.se

Si.
Svenska institutet

des années 1990. Elle a instauré entre autres le droit à une assistance personnelle, qui a été une petite révolution pour les grands handicapés. Cette assistance a ouvert des perspectives jusqu'alors inexistantes, telles que la possibilité de mener une vie quotidienne autonome, de faire des études, d'avoir un emploi et un logement à soi.

En 1993 ont été adoptées les Règles des Nations Unies pour l'égalisation des chances des handicapés, qui sont depuis l'un des fondements de la politique suédoise pour les handicapés. En 1994, un service public a été créé pour veiller au respect de ces règles, l'Ombudsman des handicapés.

En 2000, l'adoption par le Riksdag du plan national d'action pour les handicapés



Il importe que les personnes handicapées aient aussi la possibilité de participer activement au débat public. Ici, une interprète pour sourds-aveugles en action lors de la Journée internationale des handicapés. Photo : Fredrik Sandberg/ Scanpix

a marqué un nouveau pas vers une société accessible à tous. Le plan d'action couvre une période allant jusqu'en 2010.

Le gouvernement suédois a également contribué à l'élaboration de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées adoptée en décembre 2006, qui renforce la protection des droits de l'homme pour les personnes handicapées. À la différence des Règles d'égalisation, cette convention est juridiquement contraignante. La Suède, comme les autres pays qui ont ratifié la convention, s'est ainsi engagée à faire en sorte que sa législation nationale ne soit pas discriminatoire envers les personnes handicapées. Cela pourrait ultérieurement rendre nécessaire l'adoption de nouvelles lois pour garantir ces droits.

Le mouvement des handicapés, un acteur important

Les organisations associatives des handicapés jouent un grand rôle dans la politique suédoise en matière de handicap. Depuis plus de cinquante ans, le mouvement des handicapés influe sur l'orientation de la politique et entretient une coopération régulière avec les responsables politiques suédois à différents niveaux.

La Fédération suédoise du handicap (*Handikappförbundens samarbetsorgan*) regroupe la majeure partie des associations de handicapés dans l'intention d'exercer une influence concertée sur la politique officielle dans ce domaine.

Les associations apportent une contribution importante au progrès des connaissances en informant sur les positions et les conditions de vie des personnes handicapées. Elles agissent aussi sur l'opinion en présentant les revendications et les propositions d'améliorations émanant de leurs membres. Une cinquantaine de fédérations de handicapés reçoivent des subventions de l'État pour leurs activités. La plupart sont organisées suivant la nature du handicap de leurs adhérents. Beaucoup ont des sections spéciales pour les jeunes, et quelques-unes sont plus particulièrement axées sur l'enfance et la famille.

Le gouvernement a créé une délégation aux handicapés qui sert de forum de discussion et d'échange d'information entre le gouvernement et les organisations des handicapés.

La situation actuelle

Les incapacités fonctionnelles les plus répandues en Suède sont les handicaps moteurs, les déficiences auditives et visuelles, les troubles de la lecture et de l'écriture, les allergies et l'asthme.

Aujourd'hui, toutes les personnes handicapées ont en principe leur propre logement et la grande majorité des enfants sont élevés dans leur propre famille. La plupart des enfants et adolescents fréquentent des écoles « ordinaires », bien qu'il existe des formes de scolarité spécialisées pour les sourds,

les malentendants, les grands handicapés moteurs ou les handicapés mentaux. Par la suite, une école spéciale sera également créée pour les élèves malvoyants atteints d'un autre handicap, ainsi que pour les élèves souffrant de troubles graves du langage.

La loi scolaire pose en principe que les enfants qui en ont besoin doivent bénéficier d'un soutien particulier à l'école. De plus, l'enseignement doit être équivalent pour tous les élèves, qu'ils soient handicapés ou non et indépendamment de leur lieu de domicile.

De fait, le pourcentage de ceux qui ont une formation secondaire est légèrement plus élevé parmi les handicapés que parmi les personnes non handicapées. Par contre, les handicapés sont plus rares à faire des études supérieures. Le nombre d'étudiants handicapés est toutefois en augmentation dans les écoles supérieures et universités suédoises.

Le chômage est un peu plus élevé parmi les personnes handicapées que dans le reste de la population.

L'aménagement des aides publiques

- Le gouvernement et le Riksdag (*Parlement suédois*) définissent les grandes orientations de la politique pour les handicapés, principalement par des lois.
- Les administrations centrales sont responsables au plan national de divers secteurs de la société, par exemple l'école, les services de santé et le marché du travail. Elles doivent donner l'impulsion dans leur domaine et de veiller à ce que les orientations définies soient respectées.



Aux termes de la loi, tous les enfants, handicapés ou non, doivent recevoir une éducation équivalente partout en Suède.

Photo : Martin Bodvidsson/ Scanpix

- Les conseils généraux (au nombre de vingt) sont responsables des services de santé.
- Les 290 communes sont responsables entre autres de l'école et des services sociaux.

Les contacts des citoyens avec le secteur public passent le plus souvent par la commune ou le conseil général. Le niveau local joue un rôle majeur dans l'administration publique.

Les communes

Les communes sont chargées entre autres de l'école et des services sociaux. Elles sont aussi responsables en dernier ressort de l'assistance et des services qui assurent la sécurité de base des citoyens. Des mesures telles que l'assistance personnelle, le représentant personnel des handicapés mentaux, le service de transport spécial et les aides financières pour l'adaptation du logement ou de la voiture, par exemple, doivent permettre aux grands handicapés de mener une vie autonome et active. Les dotations de l'État destinées à ces activités des communes sont un aspect important de la politique pour les handicapés.

Les conseils généraux

Les conseils généraux ont la charge des services de santé, y compris l'adaptation/réadaptation, les aides techniques, les services d'interprétariat (par exemple pour les malentendants) et les soins dentaires pour certains handicapés.

L'État

Par l'entremise des services de l'emploi, l'État doit faciliter l'accès à l'emploi et le maintien de l'emploi. L'employeur qui embauche une personne à capacité de travail réduite peut obtenir dans certains cas une subvention salariale. Par ailleurs, une entreprise d'État, *Samball*, a pour mission de donner du travail à ceux qui ne peuvent pas en trouver par d'autres moyens. L'Agence suédoise de la sécurité sociale verse aux handicapés diverses formes d'aides financières pour assurer leur subsistance ou pour couvrir les dépenses supplémentaires résultant de leur handicap.

La législation

La législation suédoise fait largement appel aux lois-cadres. Les lois définissent les orientations et les objectifs mais laissent ensuite aux instances responsables, communes et conseils généraux, une grande latitude en ce qui concerne l'interprétation des objectifs et l'aménagement des activités en cause.

Discrimination

Il existe en Suède quatre lois interdisant la discrimination, notamment en raison d'un handicap. La première, la loi contre la discrimination dans la vie professionnelle, date

de 1999. En 2002 a été adoptée la loi sur l'égalité de traitement des étudiants de l'enseignement supérieur, et en 2003 la loi interdisant la discrimination, applicable entre autres au commerce des biens et des services.

Depuis 2006, une loi interdit également la discrimination des enfants, entre autres en raison d'un handicap, à l'école maternelle et à l'école.

Les droits

La Suède n'a pas de loi établissant les droits des personnes handicapées dans leur ensemble. En revanche, des articles concernant spécifiquement les personnes handicapées figurent dans certaines lois, par exemple la loi sur le service social et la loi sur l'aménagement du territoire et la construction.

De plus, la loi sur le soutien et les services à certaines personnes atteintes d'incapacités fonctionnelles (LSS), en vigueur depuis 1994, complète la législation existante en définissant les droits de ces catégories de personnes. L'intention est d'assurer aux grands handicapés une plus large autonomie, l'égalité des conditions de vie et une pleine participation à la vie sociale. Le soutien peut prendre par exemple la forme d'une assistance personnelle dans la vie quotidienne, de services de conseil, de logements à services intégrés, ou d'un service de relèvement pour les parents d'enfants handicapés.

Comme son nom l'indique, la loi LSS ne s'applique qu'à certaines catégories de handicapés. Ceux qui n'en relèvent pas peuvent demander l'aide de leur commune au titre de la loi sur le service social. La loi LSS fait actuellement l'objet d'une révision qui doit être achevée en 2008.

Liens

Tous ces sites ont aussi des pages en anglais. Plusieurs présentent l'information sous une forme adaptée, par exemple en langue des signes.

Les services publics

L'Administration nationale des routes, *Vägverket*, est chargée entre autres de l'aménagement des réseaux de transports et de la sécurité routière. (Également en français)

www.vv.se

L'Administration nationale du logement, de la construction et de l'aménagement du territoire, *Boverket*, veille entre autres à l'accessibilité du milieu bâti et à l'adaptation du logement.

www.boverket.se

L'Agence de coordination de la politique du handicap, *Handisam*, est chargée de piloter et de faire avancer l'action pour la mise en accessibilité de la Suède conformément aux orientations du plan d'action national pour les handicapés.

www.handisam.se

L'Agence nationale des transports publics, *Rikstrafiken*, œuvre entre autres pour l'accessibilité des moyens de transport.

www.rikstrafiken.se

L'Agence suédoise de la sécurité sociale, *Försäkringskassan*, est chargée entre autres des aides financières, et donne une information générale sur l'assurance sociale en neuf langues. (Également en français)

www.forsakringskassan.se/sprak

La Bibliothèque sonore et Braille, *Talboks- och punktskriftsbiblioteket*, *TPB*, fournit entre autres aux bibliothèques suédoises des ouvrages adaptés.

www.tpb.se

La Direction nationale de la santé et des affaires sociales, *Socialstyrelsen*, organe expert national et instance de tutelle en matière de handicap notamment, est l'administration sectorielle chargée entre autres de la mise en œuvre du plan d'action national, des rapports, des statistiques et de l'expertise en diagnostic.

www.sos.se

La Direction nationale des établissements scolaires, *Skolverket*, est en charge des questions scolaires.

www.skolverket.se

L'Institut des aides à l'éducation spéciale, *Socialstyrelsens institut för särskilt utbildningsstöd*, *Sisus*, qui relève de la Direction nationale de la santé et des affaires sociales, est chargé de la promotion de l'éducation des jeunes et des adultes handicapés.

www.sisus.se

L'Institut suédois de pédagogie spéciale, *Specialpedagogiska institutet*, est responsable des aides de l'État en matière de pédagogie spéciale.

www.sit.se

L'Office suédois de l'environnement du travail, *Arbetsmiljöverket*, est responsable du milieu de travail.

www.av.se

Les Services de l'Ombudsman des enfants, *Barnombudsmannen*, ont pour mission de veiller aux intérêts des enfants et des jeunes conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. (Également en français)

www.bo.se

Les Services de l'Ombudsman des handicapés, *Handikappombudsmannen*, veillent aux droits des personnes handicapées.

www.ho.se

Organisations de handicapés

La Fédération suédoise du handicap, *Handikappförbundens samarbetsorgan*, est une structure de regroupement.

www.hso.se

Divers

Le Centre Facile à lire, *Centrum för lättläst*, publie des journaux et livres faciles à lire, et forme des délégués à la lecture. (Également en français)

www.lattlast.se

L'Institut suédois du handicap, *Hjälpmedelinstitutet*, est un centre national d'expertise en aides techniques et accessibilité.

www.hi.se

— Avez-vous des points de vue à formuler sur cette publication ? N'hésitez pas à prendre contact avec nous : info@sweden.se —

Le présent texte, publié par l'Institut suédois, peut être consulté sur www.sweden.se. Il ne peut être utilisé sans autorisation préalable de l'Institut suédois. Pour obtenir l'autorisation d'utiliser le texte, veuillez prendre contact avec : webmaster@sweden.se. Les photos ou illustrations ne peuvent être reproduites séparément.

L'Institut suédois (SI) est un organisme public chargé de promouvoir l'intérêt pour la Suède dans le monde. Il encourage la coopération et les relations durables avec les autres pays par une communication active et par les échanges culturels, éducatifs et scientifiques.

Pour en savoir plus sur la Suède : www.sweden.se, l'ambassade/ consulat de Suède dans votre pays ou l'Institut suédois, Box 7434, SE-103 91 Stockholm, Suède | Tél. +46 8 453 78 00 | si@si.se, www.si.se, www.swedenbookshop.com